



Syndicat UNSA Territoriaux Ville de Marseille

**Déclaration sur dossier
CST du 17 Juin 2026**

Dossier 7 - APPRENTISSAGE : BILAN 2025 ET ACCUEIL D'UNE NOUVELLE PROMOTION D'APPRENTIS AU SEIN DES SERVICES MUNICIPAUX

L'UNSa note avec satisfaction que le dispositif d'accueil d'apprentis au sein de notre collectivité se pérennise et continue de constituer un levier d'insertion professionnelle pour les jeunes ainsi qu'un outil de recrutement pour la Ville de Marseille.

Nous relevons également positivement l'accueil de 18 apprentis en situation de handicap en 2025 ainsi que les actions mises en œuvre pour accompagner les apprentis tout au long de leur parcours et faciliter leur intégration au sein de la collectivité.

Toutefois, à la lecture du rapport, nous constatons que les services ont exprimé 157 besoins alors que 90 postes sont ouverts pour la promotion 2026. Nous souhaiterions donc connaître les critères ayant présidé aux arbitrages réalisés ainsi que les raisons ayant conduit à écarter certaines demandes formulées par les directions.

Par ailleurs, si nous comprenons le choix de concentrer une grande partie des recrutements sur les métiers de l'enfance et de la petite enfance, qui représentent 70 % des postes ouverts, nous souhaiterions savoir comment est assurée l'adéquation entre les métiers retenus dans le cadre de l'apprentissage et les besoins futurs de la collectivité.

Enfin, l'UNSa reste attentive à ce que l'accueil de ces apprentis s'inscrive pleinement dans une logique de formation et de transmission des compétences et de titularisation et ne puisse en aucun cas servir à pallier un manque de personnel sur des postes qui pourraient être occupés par des agents territoriaux.

Merci de vos réponses sur ces différents points.